

Luxembourg, le 18 janvier 2015

M. Mars di Bartolomeo

Président de la Chambre des Députés

Monsieur le Président,

Conformément aux articles 38 (1) point 2 et 37 (4) du règlement de la Chambre des Députés, je proposerai à l'ouverture de la séance du mardi, 20 janvier 2015 que soit porté à l'ordre du jour des travaux de cette semaine le point suivant :

Déclaration du gouvernement sur les négociations avec les représentants des cultes.

Je vous prie de continuer ce courrier au Gouvernement pour prise de position.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

Pour la sensibilité politique déi Lénk,

Serge Urbany, député